

---

---

## RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

---

## Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie	Direction de santé publique	Isabelle Tardif	30 septembre 2010	2 pages.
2.	CBC Radio-Canada	Coordination des projets éoliens	Julie Bergeron	4 mars 2010	1 page.
3.	Environnement Canada	Évaluations environnementales, Division des activités de protection de l'environnement	Louis Breton	7 septembre 2010	4 pages.
4.	Environnement Canada	Évaluations environnementales, Direction des activités de protection de l'environnement	Céline Lachapelle	20 octobre 2010	4 pages.
5.	Environnement Canada	Section des évaluations environnementales	Stéphanie Larouche-Boutin	1 <sup>er</sup> avril 2010	7 pages.
6.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Montérégie – Secteur Ouest	Robert Beaulieu	5 août 2010	3 pages.
7.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Montérégie – Secteur Ouest	Angèle Bilodeau	26 mars 2010	5 pages.
8.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction régionale de la Montérégie	Annie Goudreault	30 mars 2010	2 pages.
9.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	30 septembre 2010	1 page.
10.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	2 août 2010	3 pages.
11.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	18 mars 2010	3 pages.
12.	Ministère de la Sécurité civile	Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie	Yvan Leroux	27 juillet 2010	1 page.
13.	Ministère de la Sécurité civile	Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie	Yvan Leroux	16 mars 2010	1 page.
14.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de la Montérégie	Robert Sabourin	4 octobre 2010	2 pages.
15.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de la Montérégie	Robert Sabourin	4 août 2010	4 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
16.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de la Montérégie	Robert Sabourin	24 mars 2010	4 pages.
17.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	8 octobre 2010	2 pages.
18.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	24 septembre 2010	8 pages.
19.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	7 avril 2010	12 pages.
20.	Ministère des Transports	Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie	Joceline Béland	17 août 2010	1 page.
21.	Ministère des Transports	Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie	Julie Morin	28 juillet 2010	1 page.
22.	Ministère des Transports	Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie	Joceline Béland	17 mars 2010	2 pages.
23.	Ministère des Transports	Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie	Julie Morin	24 février 2010	1 page.
24.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux Affaires autochtones, Direction des relations gouvernementales, de la Consultation et des Initiatives stratégiques	Patrick Brunelle	16 août 2010	1 page.
25.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux Affaires autochtones, Direction des relations gouvernementales, de la Consultation et des	Patrick Brunelle	1 <sup>er</sup> mars 2010	1 page.
26.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Guay	23 juillet 2010	1 page.
27.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	23 février 2010	1 page.
28.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	6 octobre 2010	1 page.
29.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	7 septembre 2010	2 pages.
30.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	3 septembre 2010	3 pages.
31.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	25 mars 2010	4 pages.
32.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	12 mars 2010	2 pages.
33.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Paul Benoît	6 octobre 2010	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
34.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Paul Benoît	17 août 2010	1 page.
35.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Nathalie Guibord Nicole Trépanier	17 août 2010	2 pages.
36.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Paul Benoît	19 mars 2010	1 page.
37.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie	Nathalie Guibord Nicole Trépanier	19 mars 2010	5 pages.
38.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale de la Montérégie	Jacques La Rue	20 août 2010	1 page.
39.	Ministère du Tourisme	Direction du secrétariat	David Belgue	18 mars 2010	2 pages.
40.	Ministère du Tourisme	Direction du partenariat et de l'intervention régionale	Geneviève Moisan	20 août 2010	1 page.

Le 30 septembre 2010

Monsieur Guy Sanfaçon, Ph. D.  
Coordonnateur en santé environnementale  
Direction de la protection de la santé publique  
Direction générale de la santé publique  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Parc éolien Saint-Valentin (3211-12-157)

Monsieur,

Comme demandé dans votre correspondance du 17 septembre 2010, nous vous transmettons notre avis sur la recevabilité des réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet ci-haut mentionné. Après examen du volume 5 de l'étude d'impact *Réponses aux questions et commentaires sur le Volume 4*, nous constatons que les réponses à nos questions sur le climat sonore et la projection d'ombres mouvantes sont toujours insatisfaisantes. Cette étude demeure donc irrecevable.

#### Climat sonore

Notre point concerne la question 98 adressée au promoteur, laquelle remet en question l'utilisation des niveaux de bruit LAeq 24 h pour le calcul du bruit émergent. Selon l'initiateur, on ne peut utiliser les LAeq de nuit dans les calculs du bruit émergent. Son argument tient au fait que les mesures de climat sonore ont été prises lors de périodes de vent calme (inférieur à 5,5 m/s) alors que la contribution des éoliennes tient compte d'une vitesse de vent supérieure à 8 m/s.

À ce sujet, rappelons d'abord que les instances réglementaires font la distinction entre les niveaux maximum permis de jour et de nuit. Certaines instances gouvernementales imposent même des émergences maximales de nuit. Les niveaux de bruit moyens sur 24 heures sont donc très peu utiles dans cette situation. De plus, selon la littérature, une des particularités du bruit émis par les éoliennes est d'être plus perceptible la nuit, en conditions d'inversion de températures. Ces conditions de vents plus forts à la hauteur de la nacelle et plus calmes au sol sont favorables à la propagation du son.

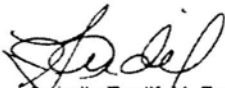
Dans le cas présent, les niveaux d'évaluations du climat sonore disponibles ont été pris par vent calme. L'initiateur du projet avait tout le loisir d'effectuer des relevés en périodes plus représentatives de celles où les éoliennes sont en fonctionnement. Cette possibilité est d'ailleurs spécifiée dans la note d'instruction 98-01 du MDDEP. Or, dans le cas présent, seuls les indices statistiques correspondants à des périodes de vents calmes ont été fournis. Ce sont donc les seuls qui peuvent être utilisés et ils occasionnent des évaluations du bruit émergent correspondant au cas du pire scénario. Il revient alors au promoteur de nuancer ses résultats. Si l'initiateur du projet souhaite démontrer qu'en présence de vents plus forts l'émergence sera réduite, il lui revient de prendre des mesures de son supplémentaires.

Projections d'ombres mouvantes

L'Initiateur du projet s'est engagé à effectuer un suivi environnemental concernant les ombres mouvantes, celui-ci s'appuyant sur une modélisation. Une modélisation préliminaire aurait été faite par l'initiateur, mais n'a pas été présentée. Il nous est impossible de juger de la recevabilité d'un tel exercice sans que ce dernier nous soit présenté. Nous précisons donc, de nouveau, notre demande. Nous souhaitons qu'une modélisation des ombres mouvantes nous soit présentée et soit rendue disponible pour les résidents concernés. Elle devra permettre de connaître, pour chaque résidence exposée, le nombre d'heures annuel de projection d'ombres sur la façade. Une attention particulière devra être portée aux soirées d'avril à septembre, de 17 h à 21 h. La modélisation devra préciser les scénarios d'ensoleillement utilisés et toute autre donnée pertinente. La DSP sera en mesure de se prononcer sur la recevabilité de cet élément de l'étude d'impact, uniquement lorsque ces informations lui seront présentées. Nous avons déjà indiqué que cette demande était incontournable.

En ce qui concerne le suivi environnemental prévu pour les ombres mouvantes, nous demandons à l'initiateur de préciser sous quelles conditions il considèrera que des mesures de mitigation sont requises. Nous souhaitons également savoir quelles seront ces mesures.

Ceci constituant l'essentiel de nos commentaires, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Isabelle Tardif, M. Env.

Agente de planification, programmation et recherche  
Santé environnementale

IT/bb

**Gagné, Hubert**


---

**De:** Eolienne@RADIO-CANADA.CA  
**Envoyé:** 4 mars 2010 10:48  
**À:** Gagné, Hubert  
**Objet:** 3211-12-157 - Projet éolien Saint-Valentin

Bonjour,

Ceci est pour informer que CBC/Radio-Canada considère recevable l'étude d'impact du projet mentionné en objet. De plus, veuillez noter que nous enverrons prochainement au promoteur notre documentation standard concernant les projet éoliens. Vous serez copié sur cet envoie.

Salutations,

**CBC  Radio-Canada**

Julie Bergeron, ing.  
Wind Energy Project Coordination  
Coordination des projets éoliens  
eoliennes\_windturbines@cbc.ca



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Évaluations environnementales  
Division des activités de  
protection de l'environnement

Environmental Assessments  
Environmental Protection Operations  
Division

Québec, le 07 septembre 2010

Hubert Gagné  
Direction des évaluations environnementales- Projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
675 René-Lévesque Est, 6<sup>ème</sup> étage, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.  
3211-12-157

Notre réf.  
4191-15-V043

**Objet :** Projet éolien Saint-Valentin

---

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les commentaires d'Environnement Canada et plus particulièrement les commentaires du Service canadien de la faune. Nous avons examiné la documentation en fonction de nos domaines de compétences et en fonction des commentaires que nous avons formulés le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Documentation consultée :

Hélimax. 2010. Étude d'impact sur l'environnement pour le parc éolien de Saint-Valentin. Étude réalisée pour Venterre. Volume 4, Modifications apportées au projet et réponses aux questions et commentaires. Déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 62 pages + annexes.

Commentaires :

RQC-42. Nous sommes d'avis que le promoteur n'a pas évalué adéquatement les impacts du projet, notamment sur les habitats fauniques, c'est-à-dire les héronnières et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, tel que demandé par le MRNF.

RQC-44. Pas de commentaires.

RQC-45. Nous prenons note de la réponse. Le promoteur devrait s'assurer de consulter la version la plus récente de nos guides pour planifier sa ou ses campagnes de terrain. Il peut consulter nos publications sur le site internet du ministère [www.ec.gc.ca/nature](http://www.ec.gc.ca/nature). Le promoteur peut également nous consulter directement pour avis et conseils. En terminant, le promoteur devrait toujours expliquer et justifier le choix des méthodes retenues ainsi que l'effort consenti pour faire les inventaires, ce qui n'a pas été fait dans cas présent.

RCQ-46. Le promoteur dit avoir réalisé des inventaires complémentaires (petite virée) à l'automne 2007, mais il reste très évasif sur les dates, les conditions et la position ou l'emplacement exact des virées. Pour ces raisons, il est difficile d'apprécier la qualité des données et donc leur pertinence pour la présente étude.

RCQ-47. Réponse satisfaisante.



RCQ-48. Réponse satisfaisante.

RCQ-49. Réponse satisfaisante. Nous sommes néanmoins en attente des nouveaux résultats d'inventaire de nidification de 2010.

RCQ-76. Réponse satisfaisante.

RCQ-77. Il serait important d'inclure Environnement Canada dans les discussions.

RCQ-79. La réponse est incomplète. En milieu agricole, les collisions entre les oiseaux et les éoliennes ne sont pas restreintes aux oiseaux aquatiques comme les bernaches et les oies, mais plusieurs autres espèces d'oiseaux demeurent susceptibles d'entrée en collision avec les éoliennes lors des atterrissages ou des décollages.

RCQ-80. Étant donné que le taux de mortalité varie d'un parc éolien à l'autre, et ce, en fonction de divers paramètres, nous sommes d'avis que la présentation des résultats des suivis de mortalité pour plusieurs parcs éoliens permet d'avoir une meilleure appréciation de l'étendue des effets négatifs sur les populations d'oiseaux. Toutefois, il faut regarder ces chiffres avec certaines réserves. Suite à notre révision du rapport de suivi de mortalité pour le parc éolien de Baie-des-Sable, on constate que le taux de mortalité estimé pour le Parc éolien de Baie-des-Sables serait supérieur à celui présenté.

RCQ-81. Pas de commentaire.

RCQ-82. Réponse satisfaisante. Il est important de mentionner que le COSEPAC a proposé un statut d'espèce menacée pour le Goglu des prés (avril 2010). De plus, cette espèce pourrait être vulnérable aux éoliennes comme le suggère la quantité relativement élevée de mortalité observée au parc éolien de Wolf Island en Ontario. Ainsi, des mesures d'atténuation supplémentaires ou des suivis pourraient être recommandés.

RCQ-83. Malgré qu'il puisse être difficile d'évaluer les pertes d'habitat pour les oiseaux nicheurs de milieu ouvert, la présence d'éolienne risque de provoquer du dérangement pour certaines de ces espèces et ainsi possiblement occasionner la perte d'habitat. Quelques études font état d'une baisse de densité d'oiseaux à proximité d'éolienne en milieux ouverts (Erickson et coll. 2004; Johnson et coll. 2000; Kerlinger et Dowdell 2003; Leddy et coll. 1996; Leddy 1999; Osborne 1998). Toutefois, certaines espèces seront plus sensibles que d'autres. Il est également important de mentionner que les oiseaux nicheurs de milieu ouvert sont parmi les groupes d'oiseaux ayant subi le plus fort déclin en Amérique du Nord (Peterjohn et Sauer 1999).

RCQ-84. Réponse satisfaisante.

RCQ-103. Pas de commentaire.

RCQ-109. Réponse satisfaisante.

RCQ-112. Réponse satisfaisante.

RCQ-115. Réponse satisfaisante.

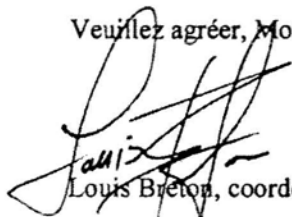
RCQ-124. Réponse satisfaisante.

RCQ-125. Réponse satisfaisante.

RCQ-126. Réponse satisfaisante.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Monsieur Gagné, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Breton', is written over the typed name.

Louis Breton, coordonnateur régional

Références

- Erickson, W. P., J. Jeffrey, K. Kronner et K. Bay. 2004. Stateline Wind Project Wildlife Monitoring Final Report, July 2001 – December 2003. Technical report peer-reviewed by and submitted to FPL Energy, the Oregon Energy Facility Siting Council, and the Stateline Technical Advisory Committee.
- Johnson, G. D., W. P. Erickson, M. D. Strickland, M. F. Shepherd et D. A. Shepherd. 2000. Avian Monitoring Studies at the Buffalo Ridge Wind Resource Area, Minnesota: results of a 4 year study. Technical report prepared for Northern States Power Co., Minneapolis, Minnesota. 212 pages.
- Kerlinger, P. et J. Dowdell. 2003. Breeding bird survey for the Flat Rock wind power project, Lewis County, New York. Prepared for Atlantic Renewable Energy Corporation.
- Leddy, K. L. 1996. Effects of wind turbines on non-game birds in Conservation Reserve Program grasslands in southwestern Minnesota. M. S. thesis. South Dakota State University, Brookings, SD, USA.
- Leddy, K., K. F. Higgins et D. E. Naugle. 1999. Effects of wind turbines on upland nesting birds in conservation reserve program grassland. *Wilson Bulletin* 111(1): 100-104.
- Osborn, R. G., C. D. Dieter, K. F. Higgins et R. E. Usgaard. 1998. Bird flight characteristics near wind turbines in Minnesota. *American Midland Naturalist* 139:29-38.
- Peterjohn, B. G. et J. R. Sauer. 1999. Population status of North American grassland birds from the North American breeding bird survey, 1966-1996. *Studies in Avian Biology* 19:27-44.
- Publications d'Environnement Canada Nature / Évaluation environnementale  
<http://www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=132ADBFC-1&parent=0C1743A2-4D49-4183-AC5F-1DE909D2FEB1>



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Évaluations environnementales  
Direction des activités de  
protection de l'environnement

Environmental Assessments  
Environmental Protection Operations  
Directorate

Québec, 20 octobre 2010

Monsieur Hubert Gagné  
Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Votre réf.  
3211-12-157

Notre réf.  
4191-15-V043

**Objet :** ***Avis – Environnement Canada***  
***Parc Éolien de Saint-Valentin - Volume 5***

---

Monsieur,

En réponse à votre courriel du 16 septembre dernier, vous trouverez, ci-joint, les commentaires et recommandations d'Environnement Canada qui réfère au document contenant les réponses à la deuxième série de questions et commentaires que vous avez adressés au promoteur du projet cité en rubrique. Nous avons analysé la documentation selon nos champs de compétence et en fonction des commentaires formulés les 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 7 septembre 2010.

Notre analyse est basée sur le document « HéliMAX (2010). Étude d'impact sur l'environnement pour le parc éolien de Saint-Valentin. Étude réalisée pour Venterre. Dossier MDDEP 3211-12-157. Volume 5, Réponses aux questions et commentaires sur le Volume 4. Déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs » et ses annexes.

Commentaires

RQC-42 Réponse satisfaisante

RQC-44 Pas de commentaires

RQC-45 . Le Service canadien de la faune tient à préciser que des échanges ont eu lieu avec le promoteur au sujet des protocoles d'inventaire (11 et 12 septembre 2006). À ce moment, le consultant avait fait parvenir par courriel les grandes lignes des méthodes d'inventaire et des commentaires à propos de l'effort, la période et la méthode avaient été transmis par un biologiste analyste du SCF. Ces commentaires étaient basés sur le document guide d'Environnement Canada (version 2006) qui a été transmis au même moment. La version plus récente de ce document (avril 2007) ne comporte pas de changement significatif et contient suffisamment d'information sur les méthodes à employer afin de réaliser des inventaires adéquats. Quelques entretiens téléphoniques ont également eu lieu avec le consultant à ce sujet.

À noter que le Guide recommande de parcourir les transects (ou virées courtes) deux fois par semaine dans le cas de relevés aux haltes migratoires.

RQC-46 Selon notre compréhension du tableau RQC-46-1, les inventaires des oiseaux migrateurs par virées courtes de l'automne 2007 ont été effectués entre le 28 septembre et le 7 novembre, soit environ au même

moment qu'en 2006. Les informations disponibles semblent donc insuffisantes pour évaluer les impacts du projet sur les migrateurs hâtifs.

RQC-49 Réponse satisfaisante

RCQ-77 Le SCF prend note de l'engagement de l'initiateur

RQC-79 L'Alouette hausse-col représente effectivement une espèce d'intérêt. À l'instar de plusieurs autres espèces dites champêtres, ses effectifs ont connu des baisses majeures au Canada et au Québec dans les dernières décennies. À remarquer qu'au Québec, l'Alouette Hausse-col amorce sa nidification dès la mi-mars. Les oiseaux observés au cours des inventaires de migration printanière pouvaient donc en fait être des oiseaux nicheurs. Le Goglu des prés, dont le COSEPAC a évalué la situation comme étant menacée en avril 2010, est également bien présent dans l'aire d'étude et devrait également être considéré attentivement. Ces deux espèces sont d'ailleurs reconnues comme étant particulièrement à risque d'entrer en collision avec les éoliennes en raison de leur comportement nuptial (Kingsley et Whittam, 2005).

Considérant la situation observée au parc éolien de Nin Cayon (Erikson et coll. 2003), le promoteur devrait :

- évaluer les impacts sur cette composante;
- s'assurer que le suivi de mortalité post-construction devra bien couvrir les périodes de parade nuptiale de ces espèces.

Par ailleurs, la proximité d'importants marais associés aux rivières Richelieu et du Sud rend les risques de collision avec les espèces aquatiques plus élevés. Ces marais sont reconnus pour leur grande importance, tant en période de migration que de nidification, pour plusieurs espèces de canards barboteurs et d'autres oiseaux aquatiques, dont le Petit Blongios, une espèce menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Un grand nombre d'oiseaux de rivage a d'ailleurs été observé au cours des inventaires de migration dans la zone d'étude. Plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques migrent la nuit; leurs déplacements dans la zone d'étude n'ont donc pas tous été évalués.

Bien que la majorité des parcs éoliens aient remarqué de faibles taux de mortalité, cette mortalité peut avoir des effets négatifs significatifs sur les populations de certaines espèces, notamment celles qui présentent certaines caractéristiques démographiques comme de faibles effectifs, une maturation tardive, un taux de reproduction peu élevé et une grande longévité (Drewitt et Langston, 2006; Watts, 2010).

Considérant ces différents éléments, le SCF estime que :

- les impacts sur la faune avienne devraient être réévalués;
- l'intensité de l'impact des risques de collisions en période de migration devrait être augmentée au niveau **moyen**. L'importance de l'impact serait alors **moyenne**;
- les interrelations devraient être considérées **significatives** en ce qui concerne les risques de collision pour les oiseaux en période de nidification.

RQC-80 Pas de commentaire

RQC-82 Le promoteur devrait présenter les mesures d'atténuation envisageables en cas d'impact négatif (p.ex. arrêt d'éolienne durant des périodes critiques).

RQC-83 Bien qu'il soit difficile de prévoir les impacts d'un projet éolien sur les oiseaux nicheurs, particulièrement en milieu ouvert, l'initiateur devrait tenir compte de cet élément dans l'évaluation des impacts, et pas uniquement dans son suivi post-construction. À cette fin, l'initiateur devrait estimer les superficies des grands types d'habitats qui seront perdus et estimer les nombres de couples nicheurs de chaque espèce qui

seront possiblement affectés par ces pertes en utilisant les densités de couples nicheurs observées lors des inventaires. Les pertes d'habitat de l'Alouette hausse-col devraient aussi être estimées (voir RQC-79).

Compte tenu des lacunes soulevées précédemment, nous considérons que les inventaires aviaires sont inadéquats et ne permettent pas de fournir une description appropriée des oiseaux migrateurs lors de leur migration dans la zone d'étude. En général, les parcs éoliens ne semblent pas avoir d'impact significatif sur les populations, mais il existe des sites problématiques (mortalité élevée). À l'heure actuelle, les suivis de mortalité post construction constituent une des meilleures approches pour identifier les cas problématiques. Toutefois il est important d'effectuer des études standards et complètes avant le début des travaux afin de pouvoir expliquer les résultats obtenus lors de ces suivis, mais aussi pour comparer les différents projets éoliens au Québec et éventuellement évaluer les impacts cumulatifs de ces projets sur les oiseaux migrateurs. Afin de bonifier et compléter la description des oiseaux migrateurs dans la zone d'étude, nous recommandons au promoteur d'utiliser:

- des données récentes de migration de la banque de données d'étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ) pour la région en question (gérée par le Regroupement Québec Oiseaux : <http://www.oiseauxqc.org/epoq.jsp> ) et;
- si possible, des données récentes provenant de d'inventaires réalisés dans le cadre de d'autres projets de développement dans la région.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Monsieur Gagné, mes sentiments les plus distingués.

Original signé par :

Céline Lachapelle

Analyste, évaluations environnementales

Direction des activités de protection de l'environnement (DAPE), Environnement Canada

c.c

Louis Breton, coordonnateur régional, Programme d'évaluation environnementale, DAPE, Environnement Canada

## RÉFÉRENCES

Drewitt, A.L. et R.H.W. Langston, 2010. Assessing the impact of wind farms on birds. *Ibis* 148: 29-42.

Erickson, W. P., P. B. Gritski, and K. Kronner. 2003. Nine Canyon Wind Power Project avian and bat monitoring annual report. Technical report submitted to Energy Northwest and the Nine Canyon Technical Advisory Committee. Western Ecosystems Technology, Inc., Cheyenne, Wyoming, USA.

ENVIRONNEMENT CANADA. 2007. Protocoles recommandés pour la surveillance des impacts des éoliennes sur les oiseaux – version avril 2007. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa, Ontario. 41 pages.

Kingsley, A., B. Whittam. 2005. Les éoliennes et les oiseaux. Revue de littérature pour les évaluations environnementales. Préparé pour Environnement Canada, Service canadien de la faune, version du 12 mai 2005, 59 p. et annexes.

Watts, B.D., 2010. Wind and waterbirds: Establish sustainable mortality limits within the Atlantic Flyway. Center for Conservation Biology Technical Report Series, CCBTR-10-05. College of William and Mary/Virginia Commonwealth University, Williamsburg, VA, 43 p.



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Section des évaluations  
environnementales

Environmental Assessment  
Section

Québec, 1er avril 2010

Monsieur Hubert Gagné  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage,  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.  
3211-12-157

Notre réf.  
4194-15-V043  
Par courrier électronique

**Objet : Avis – Environnement Canada – Recevabilité  
Projet d'aménagement du parc éolien Saint-Valentin**

Monsieur Gagné,

En réponse à votre lettre du 17 février 2010 dernier portant sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) pour le projet en rubrique, vous trouverez ci-après notre avis concernant votre demande.

Nous avons analysé le rapport selon nos champs de compétence pour vérifier si tous les éléments requis sont documentés et ce, de façon satisfaisante et valable.

Le document de référence pour cette analyse est :

Hélimax (2009). Étude d'impact sur l'environnement pour le parc éolien de Saint-Valentin. Étude réalisée pour Venterre. DOSSIER MDDEP 3211-12-157. Rapport principal (Volume 1), carte et montages photographiques (Volume 2) et annexes (volume 3).

Selon l'information que nous détenons, Environnement Canada (EC) est d'avis que l'étude d'impact sur l'environnement est non recevable. Nos experts ont été incapables d'analyser adéquatement les éléments liés à la faune aviaire puisqu'il manque le rapport d'inventaire automnal de 2008 (s'il inclut des données sur les oiseaux migrateurs autres que les oiseaux de proie) et que l'information fournie ne permet pas d'apprécier la qualité des recensements effectués pour documenter les migrations et la nidification de la faune aviaire. Suite à la lecture des documents, nous avons trouvé plusieurs incohérences qui laissent croire que nous avons reçu une version non corrigée du document. Certaines de ces incohérences ont été soulevées dans notre avis. Ainsi, Environnement Canada est d'avis que l'information liée aux oiseaux migrateurs n'a pas suffisamment été documentée et ce, de façon satisfaisante et valable pour permettre une analyse adéquate des effets du projet sur la faune aviaire. Enfin, il est important de souligner que contrairement à ce que le promoteur prétend, le Service canadien de la Faune n'a approuvé aucun protocole d'inventaire sur la faune aviaire.

#### JUSTIFICATIONS DE LA NON-RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Voici plus précisément les raisons pour lesquelles nous jugeons que l'étude d'impact sur l'environnement est non recevable :

**Canada**

1141, route de l'Église 8<sup>e</sup> étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5  
Tél. : (418) 648-4338 Téléc. : (418) 649-6030 stefanie.larouche-boutin@ec.gc.ca



## **Inventaires réalisés pour documenter la présence de la faune aviaire durant les migrations et la nidification**

Le rapport d'inventaire sur l'avifaune (annexe F1) ne permet pas de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'évaluation des impacts sur la faune aviaire sont présents et suffisamment documentés. La structure du document, les renseignements et les données présentés ne permettent pas de connaître les conditions dans lesquelles les inventaires ont été réalisés, d'apprécier les efforts d'inventaire et d'avoir un portrait juste de l'avifaune présente dans la zone d'étude durant la migration et la nidification. Nous souhaitons souligner qu'il nous est difficile pour le moment de nous prononcer sur le besoin ou non d'effectuer des inventaires supplémentaires.

Pour compléter notre analyse, nous aurions besoin des informations suivantes :

### *Inventaires de migration :*

- Pour chacune des campagnes d'inventaire de migration (automne 2006, printemps 2007, automne 2007, printemps 2008), présentez sur une carte les points d'observation et les virées courtes, les sites prévus pour les emplacements des éoliennes et la délimitation de la zone d'étude.
- Les conditions météorologiques qui prévalaient durant tous les inventaires (pour chacune des journées) : température, vent, nébulosité, précipitation
- Pour les inventaires effectués selon la méthodologie des virées courtes :
  - Dates de l'inventaire effectué en automne 2007.
  - Heures du début et de la fin des inventaires
  - La façon dont la distance a été notée et les données liées à ces informations
  - Le nombre de jours d'inventaires pour chacune des périodes inventoriées (automne 2006, automne 2007, printemps 2008)
  - Présenter les données par espèces (ne pas regrouper les espèces en grand groupe comme bruant sp.; passereaux sp. Etc.). Les données devraient aussi être présentées selon la méthode d'inventaire.
  - Présenter les données en séparant les deux périodes d'inventaire (printemps et automne)
- Pour les inventaires effectués à partir des tours d'observation (arrêts migratoires) :
  - Présenter les données en séparant les deux périodes d'inventaire (printemps et automne)
- Selon le rapport d'inventaire, il semblerait qu'un inventaire aurait été réalisé à l'automne 2008 pour compléter les données sur la migration. Nous souhaitons recevoir une copie de ce rapport.

### *Inventaires de nidification:*

- Une carte présentant les points d'écoute de l'inventaire de nidification en superposant les sites prévus pour l'emplacement des éoliennes. Une délimitation de la zone d'étude serait aussi une information importante à inclure.
- Les conditions météorologiques qui prévalaient durant les inventaires (pour chacune des journées) : température, vent, nébulosité, précipitation
- La région semble constituer un bon couloir migratoire pour certaines espèces de sauvagine, dont les oies et les bernaches. Existe-t-il des haltes migratoires pour la sauvagine ou les oiseaux aquatiques dans la zone d'étude?

#### *Espèces en péril*

Selon le rapport d'inventaire sur la faune aviaire, cinq espèces d'oiseaux possédant un statut particulier au Québec ont été inventoriées dans la zone périphérique de 20 km.

#### *Questions et recommandation*

- Est-ce que les espèces ayant un statut au niveau fédéral (espèce en péril) ont aussi été considérées?
- Existe-t-il des habitats propices pour les espèces à statut précaire dans la zone d'étude?
- Si une espèce à statut précaire est susceptible d'être présente dans la zone d'étude, effectuer une analyse sur la présence probable de ces espèces en déterminant si des habitats propices pour ces espèces sont présents dans la zone d'étude.

## **PRÉOCCUPATIONS D'ENVIRONNEMENT CANADA SUR LA FAUNE AVIAIRE**

### **INVENTAIRES RÉALISÉS POUR DOCUMENTER LA PRÉSENCE DE LA FAUNE AVIAIRE DURANT LES MIGRATIONS ET LA NIDIFICATION**

#### *Avis – Méthodologie d'inventaire de migration*

L'effort d'échantillonnage mis lors des inventaires des virées courtes semble faible en terme de nombre de virées et de fréquence des visites. Selon le *guide des protocoles recommandés pour la surveillance des impacts des éoliennes* (Environnement Canada, 2007), il est suggéré de faire au moins deux transects par grand type d'habitat et d'effectuer chaque virée au moins deux fois par semaine afin d'augmenter les chances de détecter les pics de migration. Il aurait donc été pertinent d'effectuer au moins deux virées longues en milieux ouverts. Enfin, les virées courtes auraient normalement dû être d'une longueur de 500 mètres.

#### *Avis – Période d'inventaire de migration des virées courtes*

La période d'inventaire automnale (15 septembre au 15 novembre 2006) est tardive de sorte que plusieurs migrateurs hâtifs n'ont vraisemblablement pas été inventoriés. En effet, il est surprenant qu'aucune espèce de paruline n'ait été détectée durant la migration automnale. De plus, selon le promoteur, les conditions météorologiques n'étaient pas favorables (page 10 de l'annexe F1). Ainsi, tout laisse croire que les données des inventaires réalisés à l'automne 2006 ne soient pas fiables pour dresser un portrait juste de la situation qui prévalait.

#### *Avis - Oiseaux aquatiques*

Les méthodes d'inventaires utilisées dans cette étude ne semblent pas appropriées pour les oiseaux aquatiques autres que les anatidés. Il est donc difficile de tirer des conclusions pour ce groupe d'oiseaux. Pour y arriver il aurait été souhaitable que les milieux humides, les ruisseaux ou les fossés de la zone d'étude est été visités.

#### *Avis – Méthodologie d'inventaire pour la nidification*

L'effort d'échantillonnage mis lors des inventaires par points d'écoute semble faible. Selon le *guide des protocoles recommandés pour la surveillance des impacts des éoliennes* (Environnement Canada, 2007), il est recommandé d'identifier 20 points d'écoute par grand type d'habitat lorsque l'espace est suffisant. De plus, certains secteurs offrant des lisières forestières ou des milieux humides ne semblent pas avoir été couverts. La distance minimale utilisée entre les points d'écoute était de 400 mètres alors qu'il est recommandé d'établir une distance minimale de 500 mètres en milieux ouverts entre chaque point d'écoute.

#### *Recommandation*

- Justifier le nombre de points d'écoute et le choix de leur emplacement.

#### *Avis – Période d'inventaire lors de la nidification*

La deuxième visite des points d'écoute (23 juillet 2007) a été effectuée tardivement. En effet, la probabilité de détection des mâles chanteurs est beaucoup plus grande de la fin de mai à la mi-juin. Il est recommandé de visiter chaque station au moins 2 fois durant les inventaires avec au moins 10 jours d'intervalle entre chaque visite.

### ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

#### **Évaluation des impacts – Risque de mortalité par collision avec les éoliennes (section 5.2.7.3)**

##### *Avis*

- Le promoteur devrait considérer, lors de son analyse, les périodes de décollage et d'atterrissage des oiseaux puisqu'ils passeront alors à hauteur des éoliennes. De plus, plusieurs oiseaux diminuent leur altitude de vol lorsque les conditions climatiques sont mauvaises (pluie intense, forts vents). Le balisage lumineux des éoliennes est aussi un facteur de risque pour les oiseaux. En tenant compte de ces considérations et du type d'inventaires réalisés (aucun inventaire nocturne durant la migration) le promoteur devrait nuancer ses conclusions sur la mortalité aviaire.
- Le promoteur devrait compléter son analyse en y intégrant, les données disponibles de mortalité plus récentes d'autres parcs au Québec, notamment depuis deux ou trois ans, et en faisant une revue plus exhaustive des études effectuées aux États-Unis où l'on fait mention de taux de mortalité de 9,48 oiseaux par éolienne par année comme au parc éolien Maples Ridge dans l'état de New York (Jain et coll. 2007). De plus, il est important de fournir lorsque possible, la variance associée aux estimés de mortalité des autres études.

##### *Question*

- Le promoteur fait mention d'un site de référence pour comparer le nombre d'oiseaux aquatiques et de passereaux qui transitent par la zone. Quel est ce site de référence?

#### **Mesures d'atténuation des impacts – oiseaux migrateurs (section 5.2.7.5)**

##### *Avis*

Aucune mesure d'atténuation n'est envisagée pour réduire les impacts sur les oiseaux migrateurs. Il est pourtant important de prévoir des mesures pour réduire les impacts du balisage lumineux des éoliennes sur les oiseaux migrateurs nocturnes. Selon la revue de littérature préparée par Kinglsey et Whittam (2005) et en accord avec Transports Canada (Règles générales d'utilisation et de vol des aéronefs), il est recommandé d'utiliser que des feux clignotants blancs sur les tours durant la nuit. Il est également recommandé d'utiliser le moins possible ces feux, de maintenir leur intensité au minimum et de réduire leur fréquence de clignotement par minute (c.-à-d. assurer l'intervalle le plus long possible entre les clignotements). Les migrateurs nocturnes seront alors moins attirés par ce type de balisage lumineux, réduisant ainsi les risques de collision.

#### **Impacts sur les oiseaux nicheurs (section 5.2.8.1)**

##### *Avis*

Selon l'étude d'impact, l'interrelation entre la phase d'exploitation du parc éolien et la composante environnementale – oiseaux nicheurs est non significative. Pour arriver à cette conclusion, le promoteur devrait évaluer les impacts possibles causés par la perte d'habitat ou encore par le dérangement sur les oiseaux nicheurs. L'étude d'impact n'évalue pas la perte d'habitats potentiels des oiseaux nicheurs. Pour y arriver, le promoteur devrait évaluer (et présenter dans l'étude) la densité de couples nicheurs de chaque espèce par type d'habitat. Ensuite, définir la superficie des différents types d'habitat qui seront perdus suite au projet (p. ex. déboisement ou décapage) et extrapoler le nombre de couples nicheurs qui seront affectés par ces pertes d'habitat.

#### *Recommandation*

- Déterminer le nombre de couples nicheurs ainsi que les espèces qui seront affectés par les pertes d'habitats.

#### *Avis – impacts phase de préparation et de construction*

Selon l'échéancier présenté à l'annexe B du volume 3, la majorité des phases de constructions sont prévues pendant la période de reproduction des oiseaux. Ces activités qui ont lieu pendant la saison de reproduction peuvent entraîner, par inadvertance, la destruction de nids et d'œufs d'oiseaux migrateurs, et ce, même en milieux agricoles. Cette « prise accessoire » de nids et d'œufs contrevient au *Règlement sur les oiseaux migrants* lequel, selon l'alinéa 6 a), interdit de déranger, de détruire ou de prendre le nid ou les œufs d'un oiseau migrateur.

Il n'existe actuellement aucun mécanisme légal autorisant, par le biais d'un permis ou d'une exemption, la prise accessoire de nids ou d'œufs d'oiseaux migrants au cours d'activités industrielles ou d'une autre nature (foresterie, mine, agriculture, lotissement, etc.). En l'absence d'un système de réglementation autorisant la prise accessoire, le Service canadien de la faune (SCF) fournit des avis relativement à l'application de l'actuel *Règlement sur les oiseaux migrants*.

De façon générale les avis fournis sont les suivants :

- i) Éviter d'entreprendre des activités potentiellement destructrices pendant les périodes clés de nidification pour réduire le risque de destruction des nids. Dans le présent projet, le promoteur devraient éviter les activités qui peuvent avoir une incidences sur la nidification des oiseaux de fin avril à début août.
- ii) Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion visant à réduire le risque d'incidences, et à atténuer toute incidence inévitable sur les nids.

#### *Question*

- Quelles mesures le promoteur prévoit mettre en place pour s'assurer de ne pas contrevir au Règlement sur les oiseaux migrants ?

#### **Programme de suivi**

##### *Avis et recommandation*

Actuellement, Environnement Canada est d'avis que le suivi de mortalité post construction est le meilleur moyen qui permet de déterminer le taux de mortalité pour un parc éolien et recommande de procéder à un tel suivi pour toutes les espèces d'oiseaux. Pour ce faire, nous suggérons au promoteur de consulter le document d'Environnement Canada (2007) « Protocoles recommandés pour la surveillance des impacts des éoliennes sur les oiseaux », afin d'obtenir des lignes directrices sur la façon d'effectuer un suivi.

Environnement Canada souhaite commenter le programme de suivi présenté au MDDEP avant sa mise en œuvre et souhaite également recevoir les rapports de suivi de la mortalité aviaire aux fins de commentaires. Advenant que le programme de suivi environnemental mette en évidence des taux de mortalité élevés, l'initiateur devrait s'engager à examiner, de concert avec le MDDEP et Environnement Canada des mesures d'atténuation appropriées, incluant des modifications au régime d'exploitation pouvant inclure, si nécessaire, l'arrêt d'éolienne(s) durant des périodes critiques (p.ex. période de migration intensive).

#### *Commentaire*

- Le promoteur devrait déposer une version préliminaire du protocole de suivi de la mortalité aviaire avant l'analyse d'acceptabilité.

## INTERFÉRENCES – RADAR MÉTÉO

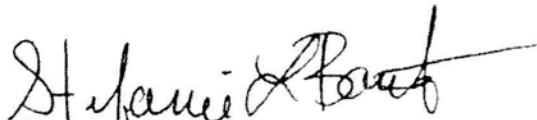
Basée sur les informations que nous détenons, notre analyse préliminaire indique qu'il semble que les interférences créées par le parc éolien Saint-Valentin seront minimales pour le radar d'Environnement Canada. Cependant, nous sommes près du seuil où nous aurions des préoccupations. Il est donc important que le promoteur garde informés les experts du Service Météorologique du Canada (SMC) de tous changements dans les plans d'implantation d'éoliennes dans ce secteur puisqu'il est probable qu'un changement mineur puisse augmenter les risques de répercussions importantes sur le radar météorologique d'Environnement Canada. Le promoteur devra collaborer avec eux par un échange en continu d'informations relatives aux plans d'implantation d'éoliennes et à l'opération des éoliennes. ([weatherradars@ec.gc.ca](mailto:weatherradars@ec.gc.ca))

Nous avons également vérifié si ce parc éolien se trouvait près d'un radar météorologique des Etats-Unis. Ce parc se trouve en effet à environ 65 km du radar météorologique U.S. CXX à Burlington. Conformément à l'entente Canada-Etats-Unis, nous allons informer NOAA que ce projet éolien. Il est donc important que le promoteur en soit informé. Nous encourageons également le promoteur à les contacter à l'adresse suivante : [wind.energy.matters@noaa.gov](mailto:wind.energy.matters@noaa.gov).

## PRÉCISIONS À APPORTER AUX DOCUMENTS POUR LE BÉNÉFICE DU LECTEUR

- Section 3 de l'annexe F1, la figure 1 ne présente pas un plan des emplacements des éoliennes contrairement à ce qu'on réfère à la page 9 de l'annexe F1.
- À l'annexe II de l'annexe E, les titres des cartes « dépôts de surface » et « écosystèmes terrestres » ont été inversés.
- Plusieurs informations semblent présentées sans être appuyées par des références.

En espérant le tout conforme à vos attentes, nous demeurons disponibles pour les étapes subséquentes. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Stéfanie Larouche-Boutin  
Analyste en évaluation environnementale  
Section évaluations environnementales  
Environnement Canada – Région du Québec

c.c.

Louis Breton, Coordonnateur régional, SÉE, Environnement Canada  
Daniel Robitaille, SCF, Environnement Canada  
Viateur Turcotte, SMC, Environnement Canada

## Références

ENVIRONNEMENT CANADA. 2007. Protocoles recommandés pour la surveillance des impacts des éoliennes sur les oiseaux – version avril 2007. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa, Ontario. 41 pages.

JAIN, A., P. KERLINGER, R. CURRY et L. SLOBODNIK. 2007. Annual report for the Maple Ridge wind power project – Postconstruction bird and bat fatality study, year one – 2006 – Final report. Prepared for PPM Energy and Horizon Energy and Technical Advisory Committee (TAC) for the Maple Ridge project. 61p.

KINGSLEY, A. et B. WHITTAM. 2005. Les éoliennes et les oiseaux : Revue de littérature pour les évaluations environnementales. Environnement Canada, Service canadien de la faune. 94 pages.

Le 5 août 2010

Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Parc éolien Saint-Valentin (3211-12-157)

---

Madame,

En réponse à votre demande du 21 juillet 2010, nous avons pris connaissance du *Volume 4<sup>o</sup> Modifications apportées au projet et réponses aux questions et commentaires* de l'étude d'impact sur l'environnement concernant l'objet en rubrique.

Comme souligné dans notre avis sur la recevabilité du projet du 24 mars 2010, le Ministère est sensible aux réalisations d'infrastructures en milieu agricole. À la lumière des réponses fournies par le promoteur, nous concluons que les renseignements demandés ont été traités, dans la plupart des cas, de façon satisfaisante. Néanmoins, de nouveaux questionnements ou commentaires apparaissent en raison des modifications apportées au projet ou des informations supplémentaires obtenues dans la présente démarche.

**QC 1 :**

Le promoteur mentionne à la **Section 3 Évaluation des impacts liés aux modifications** que « *le tracé des chemins en phase de construction est plus court, le réseau collecteur est plus court et le réseau des chemins en phase de **construction**, même s'il est plus long, emprunte des chemins d'agriculteurs existants...* » Le promoteur voulait-il plutôt dire « *...et le réseau des chemins en phase d'**opération**, même s'il est plus long, emprunte des chemins d'agriculteurs existants...* » ?

**QC 2 :**

La relocalisation du poste de transformation est-elle prévue à l'emplacement présenté à la carte 2.2-3A (entre les éoliennes 5 et 7) ? Est-ce qu'une formule chiffrée de compensation pour le droit superficiaire associée à l'implantation du poste a été planifiée ? Finalement, le Tableau RQC29-1 (*Volume 4, p.19*) indique qu'aucune superficie ne sera atteinte par la construction du poste de raccordement lors de la période d'exploitation. Il va de soi que la superficie concrètement dédiée au poste (comprenant le transformateur, le bâtiment de contrôle, l'aire d'entreposage, le stationnement, etc.) devra être connue et considérée comme un espace perdu aux fins de la production agricole.





**QC 3 :**

La carte RQC-24 indique des traverses de cours d'eau «Mixte». Que signifie cet élément de la légende ?

**QC 4 :**

Est-ce que les deux mâts de mesure de vent sont encore prévus aux emplacements présentés dans le *Volume 2 Cartes et photomontages* (ex : Carte 2.2-3 Configuration du projet) puisque les différentes cartes du *Volume 4* n'en font pas mention? Le Ministère prend note que les deux mâts seront démantelés à la fin de la période d'exploitation mais réitère sa question concernant la surface totale qui sera occupée par ces infrastructures (incluant les haubans et les emprises) ? Finalement, des compensations sont-elles prévues pour la présence de mâts météorologiques, et ce, tant pour les mâts temporaires que ceux prévus en phase d'exploitation ?

**QC 5 :**

On apprend, à la réponse no 13, que de petites superficies enclavées pourraient être non utilisables pour l'agriculture en raison du positionnement d'éoliennes par rapport au milieu environnant. Le Ministère aimerait connaître ce que le promoteur entend par « *petites superficies enclavées* » (une échelle de grandeur approximative serait appréciée) ? De plus, le Ministère rappelle qu'il faut éviter les situations d'enclavement et, s'il s'avère impossible d'y échapper, prévoir les compensations pour les pertes de récolte et dommages encourus.

**QC 6 :**

Le promoteur mentionne à la réponse no 41 que seuls des arbres isolés, localisés entre les limites de lots agricoles, risquent d'être coupés pour permettre le passage des chemins d'accès et que les permis municipaux seront obtenus en temps et lieu. Est-ce que la plantation d'arbres pour compenser ceux abattus est prévue, et ce, même si la réglementation municipale ne l'oblige pas ? Autrement, est-ce que le promoteur se référera au Cadre de référence d'Hydro-Québec pour indemniser la perte de ces arbres chez les producteurs (exemples possibles : Section 5.2.8 *Compensations pour les inconvénients liés aux travaux de construction* ou Section 5.2.3.2 *Milieu forestier, Dommage en bordure de l'emprise*) ?

**QC 7 :**

Concernant les mesures de suivi environnemental, l'initiateur s'engageait à l'intérieur du *Volume 1* à effectuer le suivi sur les sols au cours de la deuxième année suivant la remise en culture et à indemniser pour les pertes de rendement jusqu'à ce que le sol retrouve un état comparable à celui avant les travaux de construction. Cela signifie-t-il que le suivi sur les sols pourrait être effectué au cours de la troisième, quatrième ou cinquième année suivant la remise en culture, et ce, jusqu'à ce que le rendement des cultures soit comparable à celui avant les travaux ?

**QC 8 :**

L'initiateur mentionne, à la réponse 102, qu'il n'envisage aucun impact cumulatif sur le milieu agricole puisque les impacts ont déjà été pris en compte et seront compensés, le cas échéant. Le Ministère tient à mentionner qu'en dépit du fait que des indemnisations financières soient versées aux producteurs subissant des pertes et des dommages, il faut toujours prendre en compte que d'excellentes terres agricoles seront sacrifiées dans la région, et que ce même territoire agricole dynamique est également soumis aux effets similaires d'autres activités (construction de routes, ligne de transport, projet éolien de St-Rémi). Donc, cette section du rapport apparaît incomplète.



Considérant les modifications apportées au projet, et la révision des chiffres fournis par l'initiateur du projet, nous sommes généralement satisfaits des réponses apportées. Dans ce contexte, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation conclut à la validité du *Volume 4<sup>o</sup> Modifications apportées au projet et réponses aux questions et commentaires* dans la mesure où l'initiateur apporte des précisions aux questions ci-dessus, et s'il assure de préserver le dynamisme agricole du territoire en respectant les différentes mesures de mitigation proposées dans le cadre de son étude d'impact sur l'environnement.

Pour tout renseignement supplémentaire, je vous invite à communiquer avec notre conseillère en aménagement et en développement rural de notre direction, Mme. Mélissa Normandin, au 450-427-2000, poste 234.

Veillez agréer, Madame, mes salutations les plus distinguées.

Le directeur régional,

Robert Beaulieu, ing.